

## COMMUNE DE RONCHERES – Yonne-

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Délibération n° 2018.6.1.6 : Procédure expropriation : projet défense incendie au hameau des Rameaux -

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 1<sup>er</sup> juin à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Ronchères, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Vincent DUFOUR, Maire.

Etaient présents : Mr DUFOUR – Mr GARNAULT – Mr BENTO - Mr PREGNO - Mr CHOBEAU – Mr COLAS – Mr CHARBOIS –

Etait absent excusé : Mr LEGRU qui a donné pouvoir à Mr CHOBEAU -

Etaient absents : Mr PATIN – Mme E.BÉCUS -

Secrétaire de séance : Mr GARNAULT -

- Considérant le souhait de la commune de Ronchères d'implanter au hameau des Rameaux une réserve d'eau locale et règlementaire de 120 m<sup>3</sup> pour apporter aux habitants la sécurité incendie.
- Considérant l'inscription au budget de la somme de ce projet
- Considérant qu'aucun habitant des Rameaux n'accepte depuis deux ans de vendre à la commune le terrain nécessaire à cette implantation,
- Considérant que ce projet d'implantation a reçu un avis favorable du S.D.I.S.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DECIDE qu'une procédure d'expropriation doit être engagée**
- **Charge le Maire de signer les pièces à intervenir**
- **Charge le Maire d'obtenir les éventuelles aides financières possibles pour l'installation de la bache à eau**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire

Vincent DUFOUR



Date de convocation : 26.05.2018

Date d'affichage : 02.06.2018

Nbre conseillers : En exercice : 10 – Présents : 7 – Votants : 8 -

Acte rendu exécutoire après publication du 24.03.2018 et transmission en Préfecture du 26.03.2018



... § ...

**COMMUNE DE RONCHERES**

**PROJET DE MISE EN CONFORMITE  
DE LA SECURITE INCENDIE  
DU HAMEAU DES RAMEAUX  
89170 RONCHERES**

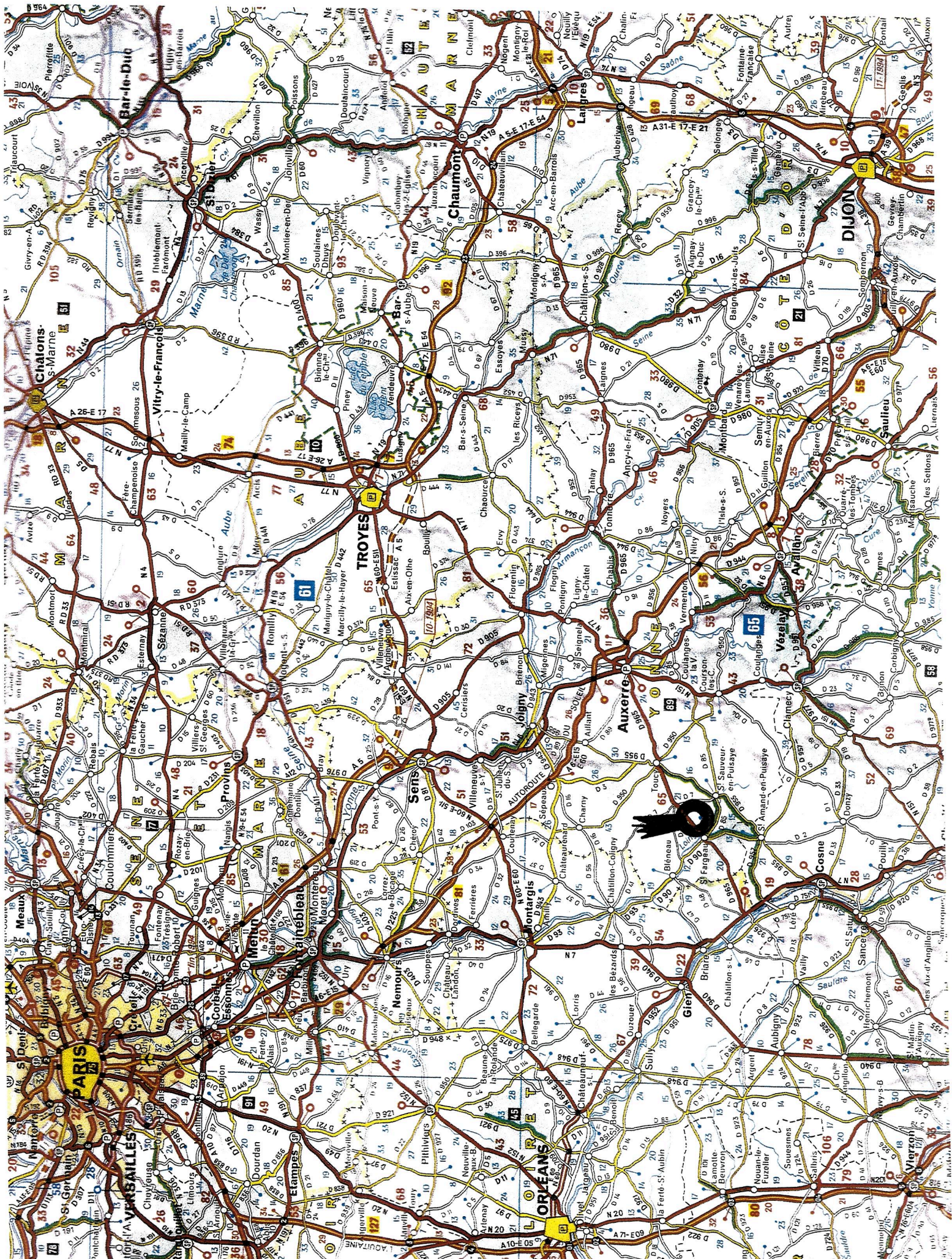
**CREATION D'UNE RESERVE D'EAU  
REGLEMENTAIRE  
DE 120 M3**

*21 Avril 2018*

*[Signature]*













## NOTICE EXPLICATIVE

Le hameau des RAMEAUX se trouve sur la commune de Ronchères dans l'YONNE, 89170. Il est distant du bourg de la commune où se trouve la première réserve d'eau (2x60 m<sup>3</sup>) de 650 m.

Il regroupe actuellement cinq familles qui y vivent à l'année en résidence principale dans six maisons. Les autres bâtiments sont des constructions annexes quelquefois en mauvais état d'entretien.

Pour préserver les personnes et les biens le conseil municipal étudie depuis plusieurs années la mise en place d'une réserve d'eau de 120 m<sup>3</sup> réglementaire, sous la forme d'une bache à eau souple. Le financement est inscrit au budget et des aides ont été programmées.

**Le problème qui n'est pas résolu est celui de l'emplacement.**

Chacun des propriétaires de terrains situés dans le périmètre légal de l'implantation a été contacté, souvent plusieurs fois et depuis déjà plusieurs années. Aucun n'a accepté de céder la moindre parcelle de sa propriété. Les raisons avancées sont diverses et parfois fondées. Actuellement tout droit à construire est refusé après avis des pompiers. Le risque est présent et le conseil municipal se voit obligé de penser à une procédure d'expropriation pour débloquer cette situation.

**Il faut trouver un emplacement.**

La bache à eau doit être accessible par les pompiers depuis une voie. Elle doit se situer à moins de 200 mètres de toutes les habitations (cela exclut les terrains aux extrémités du hameau). Elle représente au minimum une surface de neuf mètres par douze (pour contenir 120 m<sup>3</sup>) soit un terrain de  $10 \times 13 = 130 \text{ m}^2$ .



Le long de la rue COBERTI & COLDRA qui est la seule rue aux RAMEAUX, les habitations des numéros pairs ont toutes (à cause de la pente) des installations enterrées jusqu'au bord de la route : alimentation en eau, évacuation, fosse toutes eaux, épandage ou filtre à sable. Les emplacements ne sont pas disponibles.

Côté des numéros impairs, le premier emplacement se trouve après la mare du numéro 1, dans un tournant difficile, ce qui oblige à l'expropriation du terrain nécessaire à la mise en place de la bêche à eau, mais aussi à celui nécessaire à la création d'une plateforme de stationnement du véhicule des pompiers. Le reste de la propriété, le long de la rue et en dehors du tournant, est occupé par l'accès à l'habitation, au stationnement, à l'alimentation d'eau.

Le numéro 3 est central dans le hameau, l'habitation et sa dépendance sont très en retrait par rapport à la rue. L'alimentation en eau se fait côté du 1, il n'y a pas (à notre connaissance) d'installation enterrée en haut de pente au nord-est le long de la rue. L'accès se fait latéralement (en accord avec le voisin du 5) par la propriété voisine. Un accès direct devrait être créé sur la rue par la pose d'une buse réglementaire dans le fossé communal sur la parcelle N° 281. La parcelle N° 286 bordée d'une haie, reste libre le long de la rue COBERTI & COLDRA. Cette propriété n'est pas habitée actuellement, elle est inoccupée, peu entretenue et en vente sans succès depuis plusieurs années.

Le numéro 5 possède un pavillon occupé et des hangars, sièges d'une exploitation bruyante pour le voisinage dont l'accès se fait par la parcelle N°287 sur la rue. Il n'y a pas d'autres espaces libres le long de la voie sur cette propriété pour installer une bêche à eau.

**Après délibération le conseil demande l'expropriation  
d'une surface de 130 m<sup>2</sup>, partie de la parcelle N° 286, le long de la rue.**



## PROJET DE LA COMMUNE CARACTERISTIQUE DE L'OUVRAGE

Si la commune de RONCHERES peut devenir propriétaire du terrain de 10 mètres par 13, soit 130 m<sup>2</sup>, sur la parcelle N° 286 le long de la rue COBERTI & COLDRA au hameau des RAMEAUX, elle aménagera le terrain en conservant la haie en la complétant et en l'entretenant, autour de la future bête à eau (voir aménagement réalisé en face de l'église). La banquette de la rue sera aménagée, le fossé busé, de manière à permettre aux véhicules des pompiers de stationner pour remplir sans danger, le fourgon. L'accès créé permettra également le branchement direct d'une pompe d'alimentation de lance à incendie directement sur la réserve d'eau. Sous la réserve souple le terrain sera aplani, une couche de sable sera régaliée, une clôture de sécurité et son portillon d'accès seront installés. L'esthétique de l'équipement ne sera pas négligée. Ci-joint document technique d'une citerne souple.

### APPRECIATION DES DEPENSES

**Acquisition de terrain** : selon fixation par « les domaines » estimation 1 900,00 €  
**Aménagement de l'aire de stationnement** : 1 500,00 €  
**Aménagement de l'aire de la réserve** : 3 000,00 €  
**Achat d'une réserve de 120 m<sup>3</sup>** : 4 000,00 €

**Estimation du montant total de l'équipement** : 10 400,00 €, hors TVA récupérable par la commune.



Cette somme est inscrite au budget de la commune et les aides prévues seront sollicitées.

Compte-tenu du caractère de sécurité non assuré actuellement dans le sens de la législation incendie applicable aux espaces construits des communes ;  
compte-tenu du fait que, toute demande d'urbanisme, même de régularisation de situation ou ne représentant pas de risque particulier pour les personnes, devrait être refusée ;

**le conseil insiste sur le caractère d'urgence de cet aménagement.**

Depuis plusieurs années les demandes d'achat à l'amiable ont été menées auprès de chacun des propriétaires de ce hameau et aucun n'a accepté ou négocié les propositions faites.

**La commune se voit dans l'obligation de recourir à la procédure d'expropriation pour l'installation de cet équipement.**

Vincent DUFOUR  
Maire de Ronchères

*21 Août 2018*





Département :  
YONNE

Commune :  
RONCHERES

Section : A  
Feuille : 000 A 02

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 07/04/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

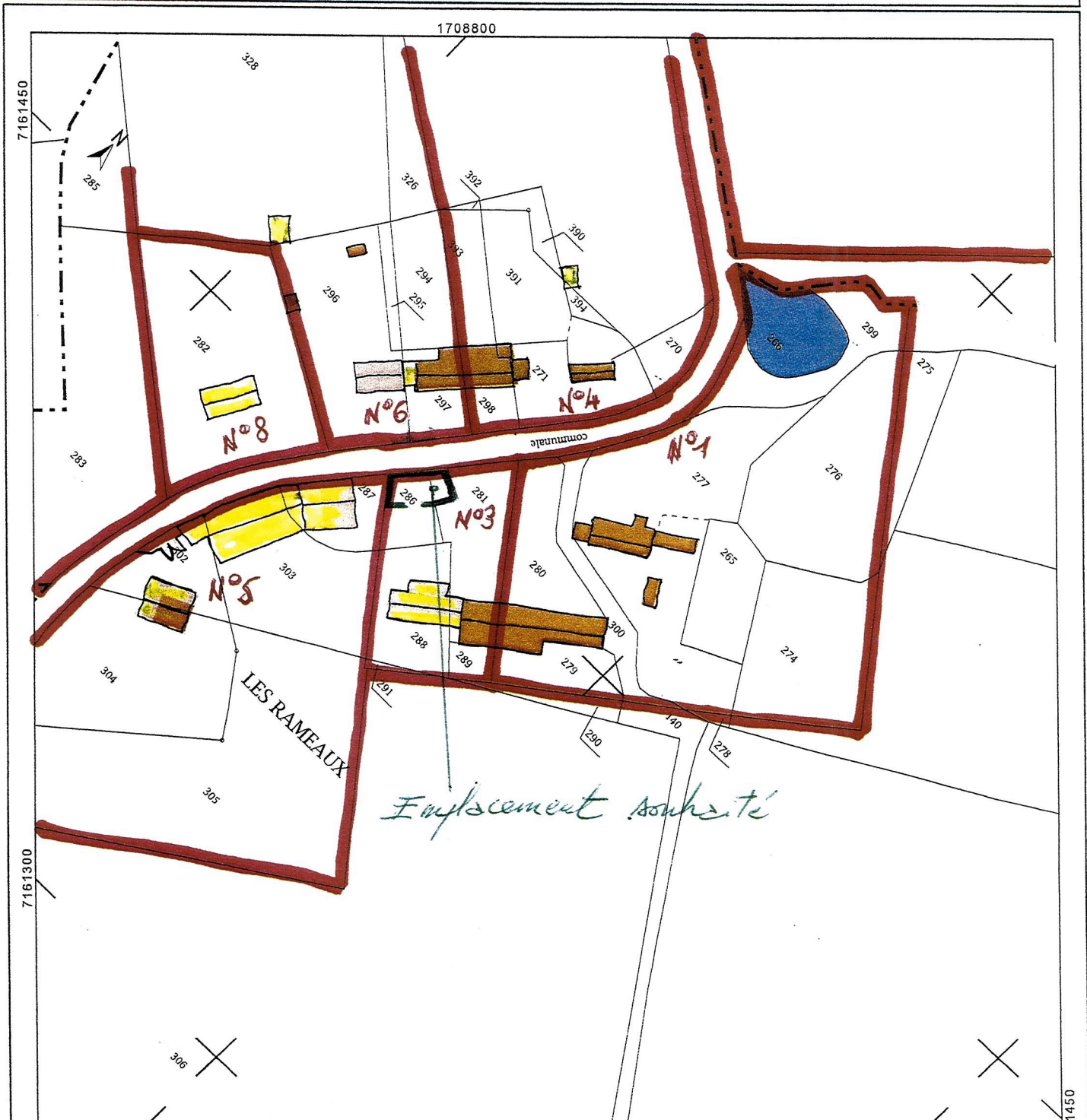
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
AUXERRE  
Pôle Topographique et Gestion  
Cadastrale 8, rue des Moreaux 89010  
89010 AUXERRE CEDEX  
tél. 03.86.72.50.29 - fax 03.86.72.50.22 -  
ptgc.890.auxerre@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Département :  
YONNE

Commune :  
RONCHERES

Section : A  
Feuille : 000 A 02

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 07/04/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

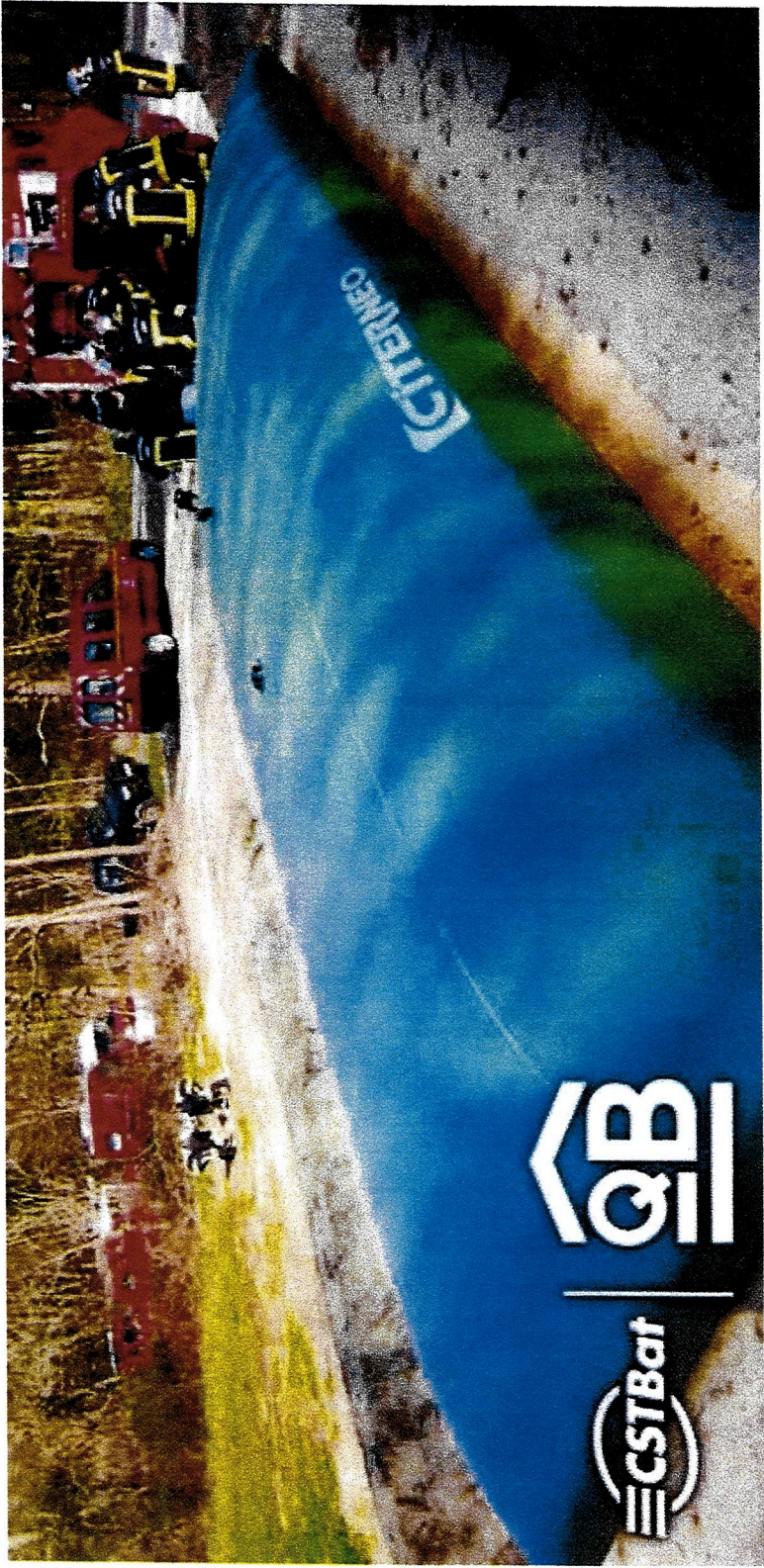
Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
AUXERRE  
Pôle Topographique et Gestion  
Cadastrale 8, rue des Moreaux 89010  
89010 AUXERRE CEDEX  
tél. 03.86.72.50.29 - fax 03.86.72.50.22  
ptgc.890.auxerre@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

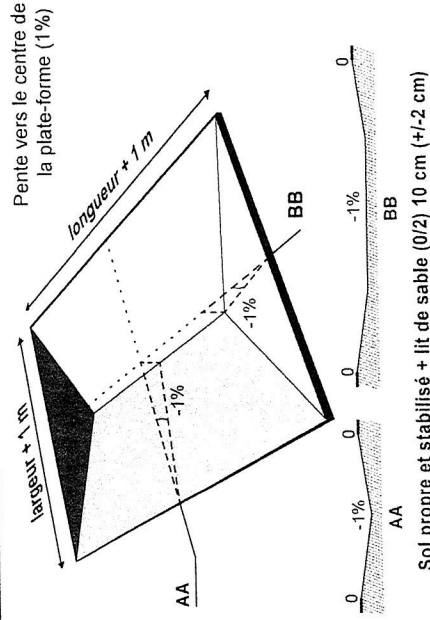
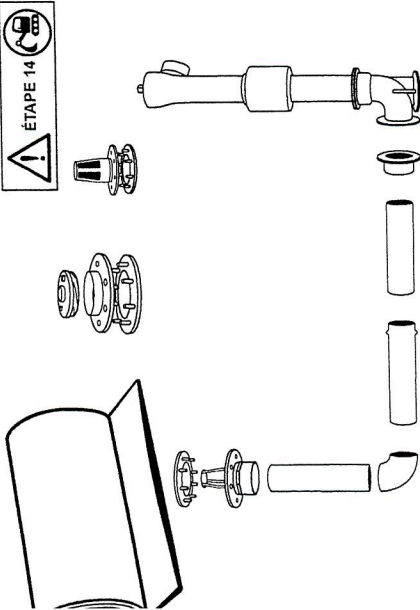
cadastre.gouv.fr







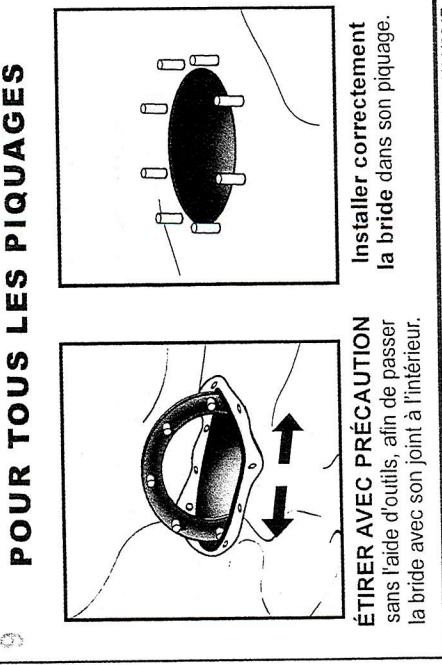
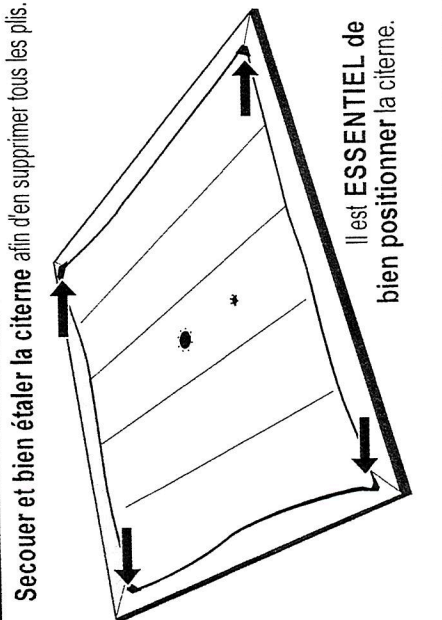
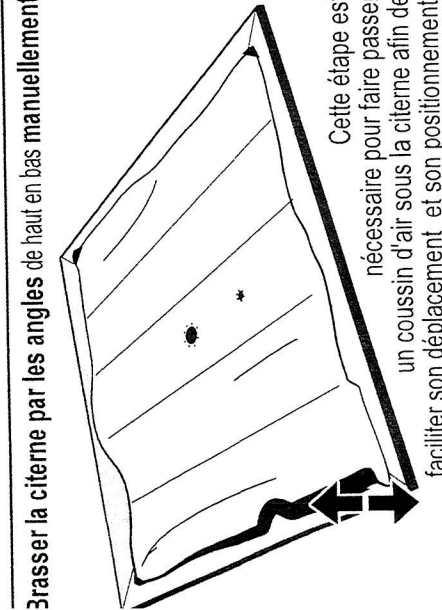
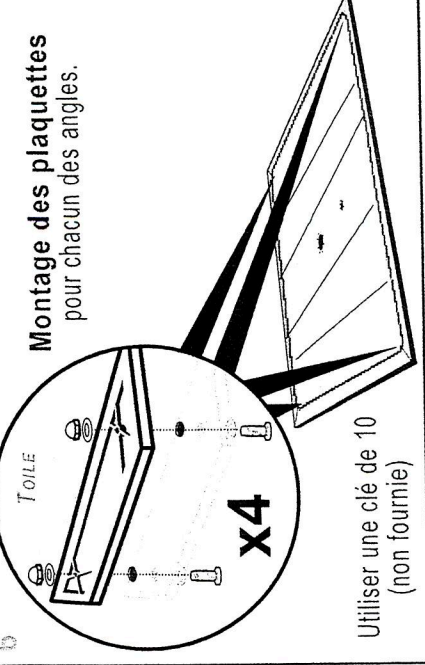
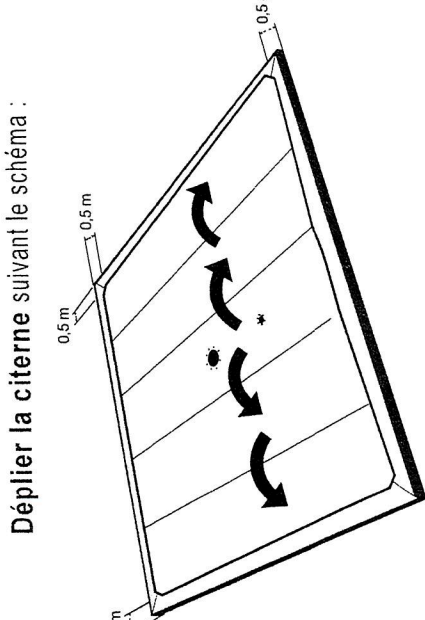
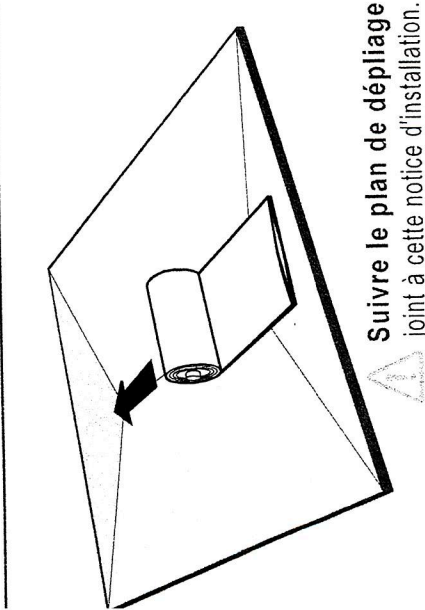




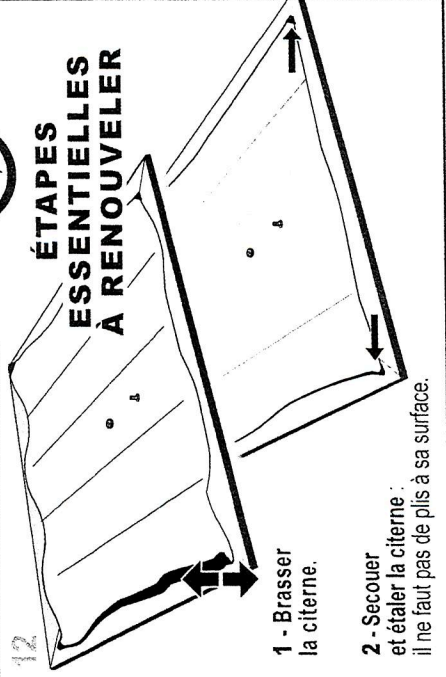
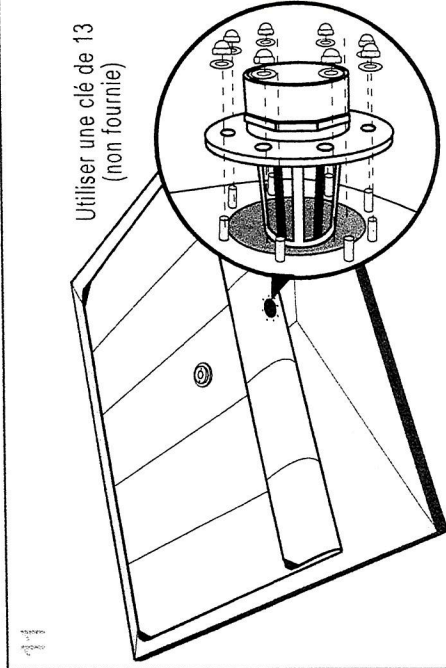
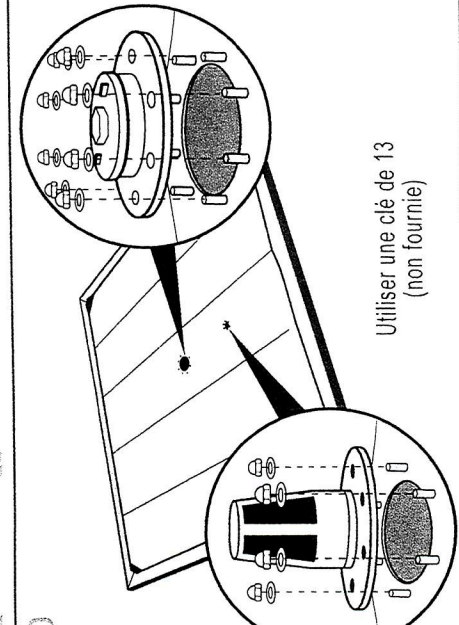
**IMPORTANT**  
Installation de la citerne suivant son volume

V. (m3)	nombre de personnes
de 1 à 180	1 à 2
de 180 à 480	3 à 4
de 480 à 800	4 à 6
de 800 à 1200	6 à 8
> 1200	8 à 10

**Il est formellement interdit de manipuler le produit à l'aide d'engins pour éviter toute détérioration.**



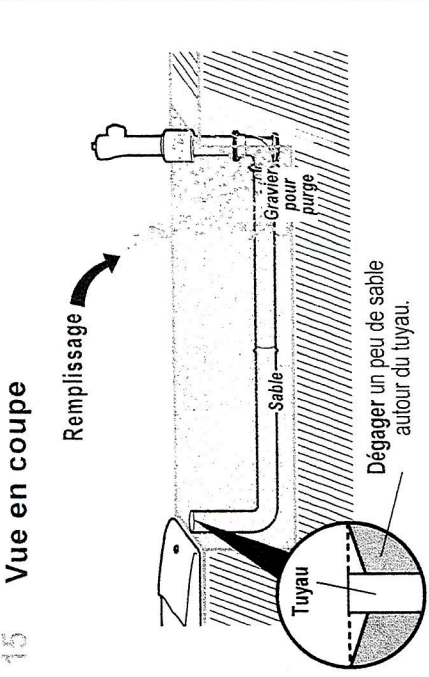
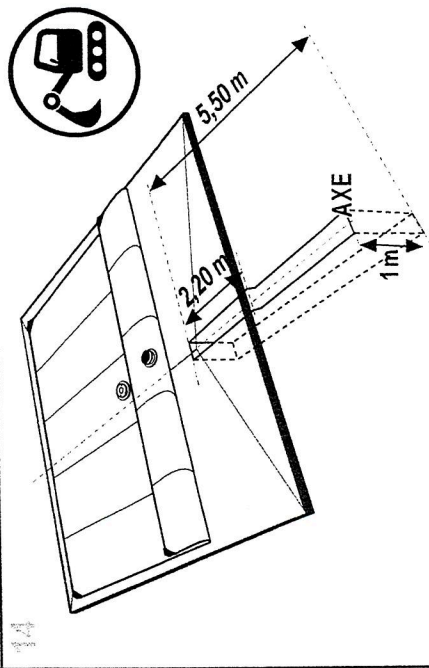
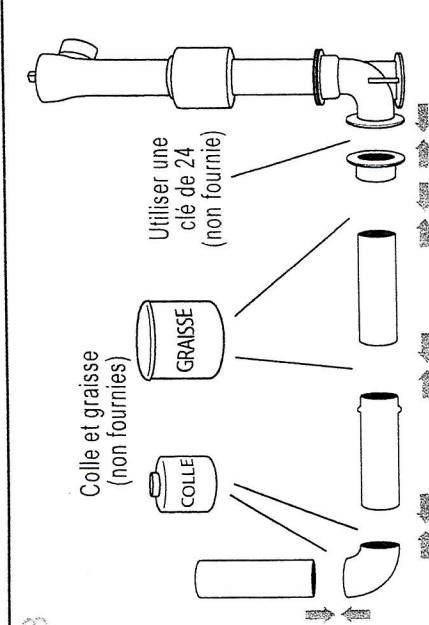




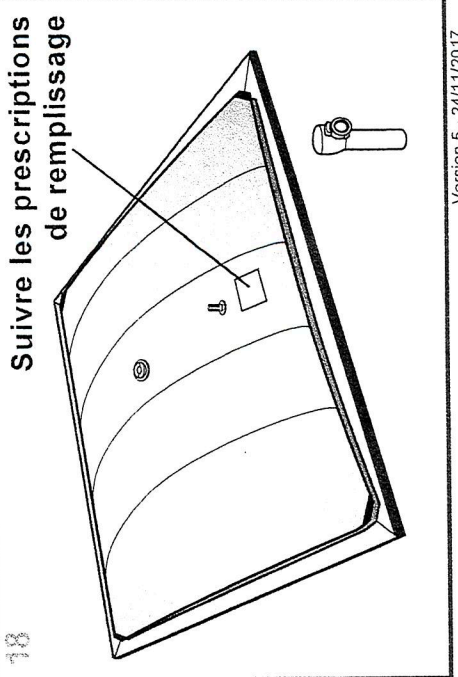
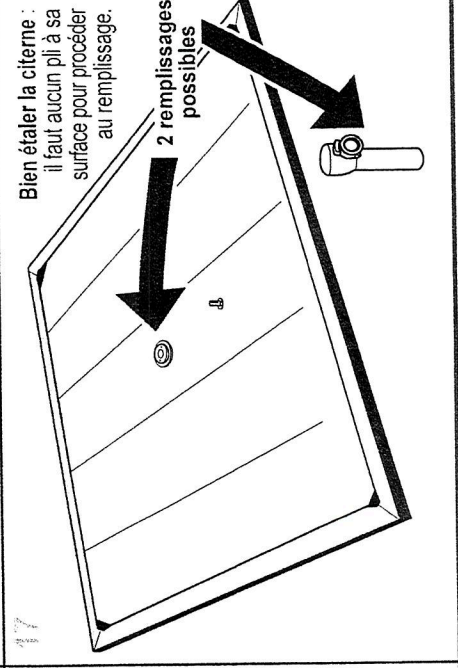
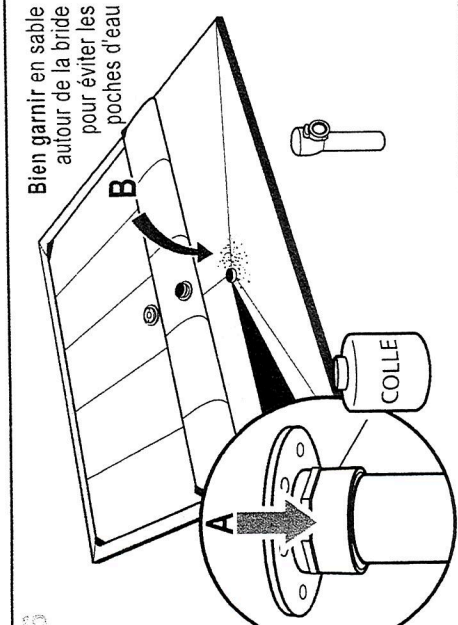
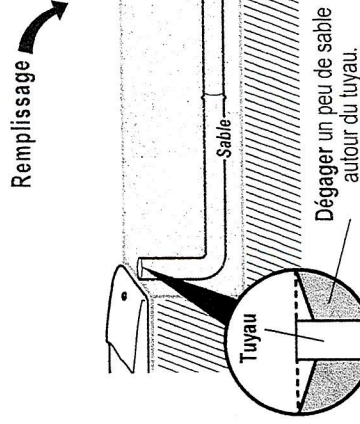
**ÉTAPES ESSENTIELLES À RENOUELER**

- 1 - Brasser la citerne.
- 2 - Secouer et étaler la citerne : il ne faut pas de plis à sa surface.

Utiliser une clé de 13 (non fournie)



**Vue en coupe**



**Suivre les prescriptions de remplissage**

Bien étaler la citerne : il faut aucun pli à sa surface pour procéder au remplissage.

Bien garnir en sable autour de la bride pour éviter les poches d'eau



RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

ANNEE DE MAJ	2015	DEP DIR	89 0	COM	325	RONCHERES	ROLE/A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	D00008
Propriétaire/Indivision MBKSGT DUPUIS/GEORGES LFONCE 109 BD MORTIER 75020 PARIS N(e) le 05/03/1930 à 75 PARIS 08 Propriétaire/Indivision MBKSGV TOLLET/MARINETTE MARTHE 109 BD MORTIER 75020 PARIS N(e) le 16/05/1931 à 75 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS										

DESIGNATION DES PROPRIETES										IDENTIFICATION DU LOCAL										EVALUATION DU LOCAL									
AN SECTION	N° PLAN	C PART	N° VOIRE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BATE	NIV	N°	N°	S	M	AF	NAT	CAT	REVENU CADASTRAL	COLL EXO	NAT AN EXO	AN FRACTION RC	AN FRACTION DEB	% EXO	TX COEF								
82	A	281	808	LES RAMEAUX	D758	A	01	00	01001	0181949	C	C	H	MA	7	476													
REV IMPOSABLE 476EURCOM										REXO 0EUR										0EUR									
R IMP										R IMP										476EUR									
REV IMPOSABLE 476EURCOM										REXO 0EUR										476EUR									

DESIGNATION DES PROPRIETES										EVALUATION										LIVRE FONCIER	
AN SECTION	N° PLAN	N° VOIRE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PRIM	PARC/PP	S	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	HA	CA	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL EXO	NAT AN EXO	AN FRACTION RC	AN FRACTION EXO	% EXO	TC
82	A	281	LES RAMEAUX	D758		1	C		S	01				817	0						
82	A	286	LES RAMEAUX	D758		1	C		S	01				369	0						
82	A	288	LES RAMEAUX	D758		1	C		S	01				679	0						
82	A	289	LES RAMEAUX	D758		1	C		J	01				101	0,58	A	TA	0,58	100		
82	A	291	LES RAMEAUX	D758		1	C		T	02				36	0,13	A	TA	0,13	100		
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR										LIVRE FONCIER	
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR										Feuille	
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											
REV IMPOSABLE 1EURCOM										REXO 0EUR											
CA IMPOSABLE										R IMP 1EUR											
CONT 2002										TAXE AD											
R IMP										R IMP											



Département :  
YONNE

Commune :  
RONCHERES

Section : A  
Feuille : 000 A 02

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 02/04/2016  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2014 Ministère des Finances et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
AUXERRE  
Pôle Topographique et Gestion  
Cadastrale 8, rue des Moreaux 89010  
89010 AUXERRE CEDEX  
tél. 03.86.72.50.29 -fax 03.86.72.50.22  
ptgc.890.auxerre@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

